Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Conciliation suite à trouble du voisinage

Par Pompier7813

Bonjour,

Suite à un conflit de voisinage,nous avons rendez-vous pour une conciliation avec un conciliateur de justice.Est on obligé d être présent?la partie adverse peut poser un lapin et ne pas venir à celle-ci ?Quels sont les risques si personne ne vient?
Merci par avance.

Par isernon

bonjour,

qui a demandé cette conciliation ?

si la concilation échoue, suite à l'absence d'une ou des parties ou autres motifs, le litige devra être réglé par un juge.

salutations